



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 158-2025-CU08

SÉANCE EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025

### MODIFICATION DES TARIFS DU CINÉMA

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 6 novembre 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

#### MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, M. CLÉMENT François, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul-Louis, Adjoints au Maire ;
- M. BAGHDAAUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme EL ATALLATI Fatima, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. POVERT Raphaël, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme BAETA Yolande, M. COTTINET Thomas, Mme MEZIANI Bilinda, M. LE ROUX Cédric, formant la majorité des membres en exercice.

#### MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme BOISSEAU-STAL Laetitia par Mme CARRÉ Véronique
- Mme PRÉVOT Vannina par Mme PORTELLI Florence
- M. SANTI Elie par M. GASSENBACH Gilles
- Mme THOREAU Catherine par Mme MEZIANI Bilinda
- M. CHARTIER Franck par M. COTTINET Thomas

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20251113-6231-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 14 novembre 2025

Publication le : 14 novembre 2025

**MEMBRE ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

- M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur François CLÉMENT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 112-2025-FI01, du conseil municipal en date du 12 juillet 2025, portant acquisition du fonds de commerce du cinéma,

**Vu** la délibération n° 124-2025-FI12, du conseil municipal en date du 25 septembre 2025, portant création du service public administratif du cinéma,

**Vu** la délibération n° 142-2025-CU30, du conseil municipal en date du 25 septembre 2025, portant approbation des tarifs du cinéma,

**Vu** l'ordonnance du tribunal judiciaire de Pontoise en du 21 août 2025 prononçant la cession du fonds de commerce du cinéma au profit de la commune de Taverny,

**Considérant**, qu'en septembre dernier, le conseil municipal a adopté les tarifs du cinéma (délibération n° 142-2025-CU30) ;

**Considérant**, qu'afin de dynamiser la fréquentation de cette nouvelle structure municipale, il est proposé d'acter la gratuité de stationnement au parking Charles-de-Gaulle, en contrepartie de l'achat d'une place de cinéma (aucun autre tarif n'est modifié) ;

**Considérant** l'avis rendu par la Commission n°1, Générations et Vivre-ensemble en date du 4 novembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La délibération n° 142-2025-CU 30, du conseil municipal en date du 25 septembre 2025, est abrogée, au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Article 2 :**

Les tarifs de billetterie et de confiserie du cinéma sont adoptés, comme suit :

<b>Billetterie</b>	
Plein tarif	8,50 €
Tarif réduit	6,50 €
Tarif CE	6,00 €
Moins de 18 ans	5,00 €
Séance de 11h dimanche	5,00 €
Ciné Séniор	5,00 €
Séances scolaires	selon dispositifs nationaux
Séances scolaires hors dispositifs nationaux	4,00 €
Carte de fidélité 2 €	2,00 €
Carte 10 places	50,00 €
Carte 5 places	32,50 €
Stationnement au parking Charles-de-Gaulle, en contrepartie de l'achat d'une place de cinéma	Gratuité

<b>Corner "Mieux manger au Ciné !"</b>	
<b>Référence</b>	<b>Prix vente TTC</b>
Thé vert pêche	3,50 €
Eau engagée 50 cl	2,00 €
Upper Mojito sans alcool	3,50 €
Soda fraise et framboise	3,50 €
Amandes caramélisées herbes de provence	1,50 €
Crackers comté romarin	2,00 €
Cakes Feta, tomates séchées	2,50 €
Biscuits au coquelicot	2,00 €
Sucettes Caramel	0,50 €
Sachet Bonbons Pierrot Gourmand	0,50 €
Popcorn Caramel 80g	4,00 €
Billes soufflées chocolat	3,50 €
Bonbons multifruits	3,50 €

<b>Confiserie traditionnelle</b>	
Boisson	3,00 €
Bonbons (1 sachet)	3,50 €
Popcorn petit	5,00 €
Popcorn grand	8,00 €
Kitkat ball : 7,50 (moyen, 1 seul format)	7,50 €

#### **Article 3 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

#### **Article 4 :**

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de

Taverny.

**Article 5 :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérécours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

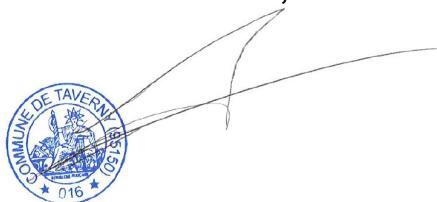
**DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX**

Adoption à l'unanimité

Pour : 34

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,**



**Florence PORTELLI**